

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle du Conseil, le **mardi 18 avril 2017 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Madame Magalie Joncas, conseillère  
Monsieur Joseph Côté, conseiller  
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

Est absent :

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 avril 2017.
2. Paiement progressif # 6 relativement au contrat ING 2016-08 pour la construction de la nouvelle caserne incendie.
3. Nouvelle structure organisationnelle du Service de l'ingénierie.
4. Mandat au greffier adjoint pour représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Cour des petites créances.
5. Dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.
6. Convention de financement - Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue - CMM.
7. Mandat pour l'inauguration du sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.
8. Octroi du contrat ING 2017-04 concernant des services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux du boulevard Honorius-Charbonneau et rue du Centre-Civique.
9. Questions de l'assistance.
10. Levée de la séance.

... Monsieur le maire ouvre la séance.

... Dépôt du certificat de convocation.

2017-151

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 18 avril 2017 soit et est approuvé par ce conseil.

2017-152

**PAIEMENT PROGRESSIF # 6 - CONTRAT ING 2016-08 - CASERNE INCENDIE - NOUVELLE CONSTRUCTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le paiement progressif # 6 (facture 002301), au montant de 789 205,38 \$, incluant les taxes, relativement au contrat ING 2016-08 pour la construction de la nouvelle caserne incendie, octroyé par le biais de la résolution 2016-279, le 4 juillet 2016, à Constructions Bâtiments Québec (BQ) inc.

Que l'approbation de ce paiement soit effectuée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 4 avril 2017.

Que madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, soit et est autorisée à payer ladite facture 002301 à Constructions Bâtiments Québec (BQ) inc., au montant de 789 205,38 \$, incluant les taxes, représentant le paiement # 6 dudit contrat, et ce, à même le bon de commande IN 16017.

2017-153

**NOUVELLE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la nouvelle structure organisationnelle du Service de l'ingénierie indiquée à l'organigramme joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante

Que cet organigramme est approuvé en conformité avec la recommandation de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, contenue dans son rapport en date du 15 mars 2017.

2017-154

**MANDAT GREFFIER ADJOINT - COUR DES PETITES CRÉANCES - CAUSE PHILIPPE DIJON ET BRIGITTE LEBEE DIJON C. VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, afin d'agir à titre de représentant de la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans la cause de Philippe Dijon et Brigitte Lebee Dijon contre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, qui sera entendue devant la cour des petites créances.

2017-155

**DÉPÔT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE - PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES**

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour le renouvellement des infrastructures venait à échéance le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire exige aux municipalités qu'un nouveau plan d'intervention soit déposé pour toutes demandes de subvention de priorité 3 ou 4 dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville déposera prochainement une programmation de travaux basée sur son nouveau plan d'intervention afin d'utiliser la totalité de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, réalisé par la firme Cima+, a été déposé au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la firme Cima+ à soumettre, au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que ce conseil nomme monsieur André Cholette, ing., directeur intérimaire du Service de l'ingénierie, répondant et personne autorisée à signer, pour et au nom de la ville, tous les documents requis dans le cadre du nouveau plan d'intervention.

2017-156

**CONVENTION DE FINANCEMENT - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE - CMM**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la " Convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain " à intervenir entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

2017-157

**INAUGURATION SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE - OKA - MONT-SAINT-HILAIRE - VÉLO QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a soumis une demande d'aide financière dans le cadre du " Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain " de la CMM pour

l'inauguration du sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été acceptée et entérinée par le comité exécutif de la CMM le 16 mars 2017 par le biais de la résolution CE17-081;

CONSIDÉRANT QUE le projet inclut l'encadrement cycliste de l'événement par un organisme reconnu;

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec, organisme sans but lucratif, a soumis une proposition en date du 10 avril 2017 au montant de 82 552,05, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que l'offre de services de Vélo Québec soit approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Daniel Desroches, directeur général, contenue dans son rapport en date du 11 avril 2017.

Que la préparation de cet événement, décrite au bon de commande DG 17007, au montant de 82 552,05 \$, taxes incluses, soit payable à même le poste budgétaire 02-760-10-419, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que monsieur Daniel Desroches, directeur général, soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-158

**OCTROI DU CONTRAT ING 2017-04 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE DU BOULEVARD HONORIUS-CHARBONNEAU ET RUE DU CENTRE-CIVIQUE - COMEAU EXPERTS-CONSEILS (4368894 CANADA INC.)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.), au montant de 79 962,23 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING 2017-04, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie quant à la surveillance des travaux de réfection du boulevard Honorius-Charbonneau et de la rue du Centre-civique, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur André Cholette, ing., directeur intérimaire du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 6 avril 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande SI 17021, soit payable à même le règlement numéro 1227 (poste budgétaire 58-218-12-271), pour un montant de 79 962,23 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que ce conseil autorise la firme Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.) à soumettre pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE.**

M. Jacques Charbonneau	Structure organisationnelle du Service de l'ingénierie
M. Jean-Yves Héroux	Structure organisationnelle du Service de l'ingénierie
M. Jacques Charbonneau	Trame verte et bleue

2017-159

**LEVÉE DE LA SÉANCE.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 19 h 45.

---

Yves Corriveau, maire

---

Michel Poirier,  
Greffier adjoint